



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue le **mardi 12 mai 2026 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

**PRÉSENCES :**

Monsieur Claude Comeau, maire  
Madame Denise Bergeron, conseillère  
Madame Diane Boyer, conseillère  
Monsieur Mario Demers, conseiller  
Monsieur René Lecavalier, conseiller  
Madame Carmen Pilote, conseillère  
Madame Melanie Rose, conseillère

**AUTRE PRÉSENCE :**

M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES**

**2026-05-123**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 12 MAI 2026 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Mario Demers  
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'ouvrir la séance ordinaire du mardi 12 mai 2026 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

Personne ne s'est manifesté lors de la période de parole au public.

**2026-05-124**

**DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2026 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 21 avril 2026, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

**2026-05-125**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2026-05)**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Carmen B. Pilote  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le n° MP-2026-05 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2026-05-126**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AVRIL 2026**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Melanie Rose  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'avril 2026 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2026-05-127**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA GOUVERNANCE DE LA VILLE DE PINCOURT**

Considérant la présentation de la Politique sur la gouvernance de la Ville de Pincourt lors de la réunion de la Commission de l'administration et des finances du 13 avril 2026;

Considérant la recommandation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

D'adopter la Politique sur la gouvernance de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-128

**AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER AU PROFIT DE LA GUIGNOLÉE DES MÉDIAS**

Considérant qu'en vertu des articles 4 (par. 8) et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, c. 6), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Ville peut procéder à la fermeture d'une rue par résolution, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser « MOISSON SUD-OUEST » à tenir un barrage routier au profit de *La guignolée des médias* le jeudi 3 décembre 2026, à l'intersection du boulevard de l'Île et de la 5<sup>e</sup> Avenue à Pincourt.

De transmettre copie de la présente au Service de police de la Sûreté du Québec.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-129

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA - RESTRICTIONS AU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES ET PERTES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC**

Considérant que le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) constitue un levier essentiel au maintien et le développement de la vitalité économique et de l'offre de services dans l'ensemble des régions du Québec;

Considérant que les restrictions imposées au PTET depuis 2024 affectent directement la capacité des entreprises à maintenir leurs activités;

Considérant qu'un sondage de la Fédération des chambres de commerce du Québec, mené auprès de 346 entreprises de toutes les régions du Québec et rendu public en janvier 2026, témoigne des perspectives sombres découlant des restrictions au PTET pour les entreprises et les régions où elles se trouvent :

- L'impact financier moyen par entreprise, jusqu'en janvier 2026, représente une perte de 531 000 \$, soit 6,5 % du chiffre d'affaires en moyenne;
- L'impact financier moyen par entreprise, projeté pour les deux prochaines années est estimé à 2 200 000 \$, soit 12,7 % du chiffre d'affaires en moyenne;
- 35 % des répondants estiment que la survie de leur entreprise est à risque en raison des restrictions;
- 72 % des répondants estiment que leur région est difficilement viable (53 %) ou pas du tout viable (19 %) économiquement en raison de la diminution de l'immigration permanente et temporaire;

Considérant que cette baisse du chiffre d'affaires s'explique par les conséquences concrètes de la réduction de la main-d'œuvre. Les entreprises sondées décrivent ainsi l'impact opérationnel des restrictions au PTET sur leurs activités :

- 36 % ont refusé ou annulé des contrats;
- 32 % ont abandonné des projets d'investissement;
- 32 % ont réduit leur production;

Considérant qu'un sondage Léger-Union des municipalités du Québec de février 2026 révèle que 83 % de la population québécoise estime que les personnes immigrantes déjà en emploi et bien établies devraient pouvoir demeurer au Québec;

Considérant que ce même sondage indique que 77 % de la population souhaite que le gouvernement du Canada facilite le renouvellement des permis de travail temporaires des travailleuses et travailleurs déjà établis;

Considérant que l'annonce du 13 mars 2026 du gouvernement du Canada concernant le PTET est un pas en avant, mais demeure insuffisante parce qu'elle est temporaire et exclut *de facto* toutes les régions métropolitaines de recensement;

Considérant que pour bâtir une économie canadienne forte, les spécificités du Québec doivent trouver écho dans le PTET, il est

PROPOSÉ PAR

Mario Demers

APPUYÉ PAR

René Lecavalier

Demander au gouvernement du Canada d'adapter les règles du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), de même que les mesures temporaires qui y sont associées, aux réalités économiques et du marché du travail vécues dans l'ensemble des régions du Québec.

De viser à soutenir la vitalité économique, les services et la capacité de développement des municipalités et des MRC, conformément aux demandes mises de l'avant par l'Union des municipalités du Québec, soit :

- Rétablir la durée maximale d'emploi à deux ans pour les postes à bas salaire;
- Revenir à une limite de 20 % de travailleurs étrangers temporaires dans les postes à bas salaire, indépendamment du secteur d'activités et de la durée du contrat;
- Élargir le processus de traitement simplifié;
- Ajuster le seuil déterminant le volet des postes à haut salaire en fonction du salaire médian du Québec;
- Lever la suspension du traitement des évaluations de l'impact sur le marché du travail (EIMT) dans les régions visées par des restrictions;
- Ne pas utiliser le concept de région métropolitaine de recensement dans l'établissement des règles du PTET et des mesures temporaires qui y sont associées;
- Assouplir les règles encadrant les permis de travail ouverts pour les membres de la famille des travailleurs étrangers temporaires.

De transmettre copie de cette résolution aux personnes et organismes suivants :

- Le très honorable Mark Carney, premier ministre du Canada et chef du Parti libéral du Canada;
- L'honorable Pierre Poilievre, chef de l'opposition officielle et chef du Parti conservateur du Canada;
- M. Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois;
- M. Avi Lewis, chef du Nouveau parti démocratique du Canada;
- Mme Elizabeth May, cheffe du Parti vert du Canada;
- M. Peter Schiefke, député de Vaudreuil;
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-130

**OCTROI DE CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE EXISTANT AU SERVICE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « IMMEUBLES MUNICIPAUX »**

Considérant le projet de mise à jour de l'hôtel de ville, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'octroyer un contrat pour le remplacement de l'éclairage existant dans la partie administrative de l'hôtel de ville par un nouveau à technologie DEL, modèle PL24 VAR V5, auprès de « LAGACÉ ÉLECTRIQUE INC » pour la somme maximale de 8 565,64 \$, taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Immeubles municipaux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-20-723.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-131

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR LA NOMINATION D'UN CONSEILLER SCIENTIFIQUE EN CHEF EXTERNE ENTRE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL ET LA VILLE DE PINCOURT**

Considérant que le Bureau du scientifique en chef du Fonds de recherche du Québec (FRQ) encourage les municipalités à développer des fonctions de conseil scientifique pour éclairer la prise de décision publique;

Considérant que la Ville de Pincourt désire mettre en place une fonction de conseil scientifique externe afin de favoriser une prise de décision éclairée par les connaissances et l'expertise scientifique, notamment en matière de résilience territoriale et de gestion des risques;

Considérant que l'Université du Québec à Montréal (UQAM) est investie d'une mission de recherche et de services à la collectivité et qu'elle manifeste son désir de soutenir la Ville dans cette démarche novatrice;

Considérant qu'une entente a été négociée entre la Ville de Pincourt et l'UQAM afin de formaliser la nomination d'un conseiller scientifique en chef et d'en définir les modalités;

Considérant que cette entente propose la nomination du professeur Yannick Hémond, expert reconnu en résilience, risques et catastrophes au sein du Département de géographie de l'UQAM, pour agir à titre de conseiller scientifique en chef externe de la Ville de Pincourt;

Considérant que l'entente est conclue pour une durée initiale de trois (3) ans, avec la possibilité de deux renouvellements d'une (1) année chacun, pour une durée totale maximale de cinq (5) ans;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Pincourt d'approuver ladite entente afin de renforcer ses stratégies en matière de sécurité civile et de s'appuyer sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles pour faire face aux enjeux actuels et futurs, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente pour la nomination d'un conseiller scientifique en chef externe pour la Ville de Pincourt avec l'Université du Québec à Montréal.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-132

**AUTORISATION D'ACHAT D'UN BANC HURON ET DES PIÈCES DE RECHANGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE BANCS HÉRITAGE**

Considérant le programme de bancs Héritage, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Mario Demers

D'autoriser l'achat d'un banc Huron 6' en aluminium et plastique recyclé et des pièces de rechange dans le cadre du programme de bancs Héritage auprès de « LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC. » pour la somme de 3 556,18 \$, toutes taxes incluses, incluant les frais de transport et la livraison.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Immeubles municipaux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-50-896.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**ADMINISTRATION ET FINANCES**

2026-05-133

**DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS D'AVRIL 2026**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement n° 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois d'avril 2026 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-134

**OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 943**

Considérant l'avis de motion donné et le dépôt du projet de *Règlement n° 943 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* lors de la séance extraordinaire du 24 février 2026 sous la résolution 2026-02-047;

Considérant l'adoption du *Règlement n° 943 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* lors de la séance ordinaire du 10 mars 2026 sous la résolution 2026-03-067;

Considérant qu'il est requis de modifier le *Règlement n° 943 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* afin d'y retirer la mention des pouvoirs prévus à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et d'y inscrire le montant de la dépense et de l'emprunt aux articles 3 et 4 dudit règlement;

Considérant l'avis de motion donné et le dépôt du projet de *Règlement n° 943-01 modifiant le Règlement n° 943 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* lors de la séance ordinaire du 14 avril 2026 sous la résolution 2026-04-114;

Considérant l'adoption du *Règlement n° 943-01 modifiant le Règlement n° 943 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* lors de la séance ordinaire du 21 avril 2026 sous la résolution 2026-04-120;

Considérant l'approbation du *Règlement n° 943 modifié par le Règlement n° 943-01 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* par le MAMH en date du 5 mai 2026, il est

PROPOSÉ PAR Carmen B. Pilote  
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser l'ouverture, par la trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le *Règlement n° 943 modifié par le Règlement n° 943-01 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc*.

D'autoriser le maire et la trésorière à signer les contrats de prêt pour la marge de crédit temporaire dudit règlement auprès de la Caisse de Vaudreuil - Soulanges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

#### **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES URBAINES**

2026-05-135

#### **LIBÉRATION DE LA RETENUE À « 9076-6759 QUÉBEC INC. » (RÉFRIGÉRATION YVAN ALLISON) - MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES D'ÉVACUATION, D'APPORT D'AIR FRAIS ET DE CLIMATISATION À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - AO 2024-005**

Considérant la résolution 2024-11-312 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 octroyant un contrat pour la mise à niveau des systèmes d'évacuation, d'apport d'air frais et de climatisation de l'usine de traitement des eaux usées auprès de « RÉFRIGÉRATION YVAN ALLISON » pour la somme de 1 006 125,14 \$, toutes taxes incluses;

Considérant la fin des travaux dans le dossier de l'appel d'offres 2024-005, il est

PROPOSÉ PAR Carmen B. Pilote  
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser la libération finale de la retenue à « 9076-6759 QUÉBEC INC. » (RÉFRIGÉRATION YVAN ALLISON) pour la mise à niveau des systèmes d'évacuation, d'apport d'air frais et de climatisation de l'usine de traitement des eaux usées (2024-005) au montant de 103 580,51 \$.

De financer cette dépense à même le *Règlement d'emprunt n° 939* et de l'imputer au poste budgétaire 22-400-40-939.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-136

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA PRÉPARATION DE DEVIS TECHNIQUES POUR LES EXCAVATRICE SUR ROUES 4X4 AVEC MARTEAU ET TRACTOPELLE (RÉTROCAVEUSE) 4X4 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ**

PROPOSÉ PAR Melanie Rose  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la préparation de devis techniques pour l'excavatrice sur roues 4X4 avec marteau et la tractopelle (rétrocaveuse) 4X4 incluant les bordereaux de prix, estimés et études de marché auprès de « Fournier, Louis-Philip » (Flotte conseil) pour la somme de 5 000 \$, sans taxes.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-315-00-513.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-137

**OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DE LA RUE LEDUC - AO 2026-003 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 943**

Considérant l'adoption du *Règlement n° 943 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* lors de la séance ordinaire du mardi 10 mars 2026, sous la résolution 2026-03-067;

Considérant le processus d'appel d'offres 2026-003 qui s'est terminé le 16 avril 2026;

Considérant l'adoption du *Règlement n° 943-01 modifiant le Règlement n° 943 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* lors de la séance ordinaire du mardi 21 avril 2026, sous la résolution 2026-04-120;

Considérant l'approbation du *Règlement n° 943 modifié par le Règlement n° 943-01 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* par le MAMH en date du 5 mai 2026;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné;

Considérant les offres reçues et leur analyse :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (tx inc.)	Rang
3286916 CANADA INC. (EXCAVATION GRICON)	X	1 864 833,89 \$	1
ALI EXCAVATION INC.	X	2 547 305,84 \$	2
PAVAGES D'AMOUR INC.	X	2 801 779,79 \$	3

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de « 3286916 CANADA INC. (EXCAVATION GRICON) » est la plus basse et conforme aux exigences, il est

PROPOSÉ PAR Carmen B. Pilote  
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'octroyer un contrat pour des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Leduc auprès de « 3286916 CANADA INC. » (EXCAVATION GRICON) pour la somme de 1 864 833,89 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le *Règlement n° 943 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-943.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-138

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE LEDUC - AO 2026-005 INV - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 943**

Considérant l'adoption du *Règlement n° 943 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* lors de la séance ordinaire du mardi 10 mars 2026, sous la résolution 2026-03-067;

Considérant le processus d'appel d'offres 2026-005 INV qui s'est terminé le 19 mars 2026;

Considérant l'adoption du *Règlement n° 943-01 modifiant le Règlement n° 943 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* lors de la séance ordinaire du mardi 21 avril 2026, sous la résolution 2026-04-120;

Considérant l'approbation du *Règlement n° 943 modifié par le Règlement n° 943-01 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* par le MAMH en date du 5 mai 2026;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné;

Considérant les offres reçues et leur analyse :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (tx inc.)	Rang
CONSULTANTS EN DÉVELOPPEMENT ET GESTION URBAINE CDGU INC.	X	90 916,48 \$	1
SHELLEX GROUPE CONSEIL INC.	X	102 069,06 \$	2
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	X	128 070,65 \$	3

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de « CONSULTANTS EN DÉVELOPPEMENT ET GESTION URBAINE CDGU INC. » est la plus basse et conforme aux exigences, il est

PROPOSÉ PAR Carmen B. Pilote  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'octroyer un contrat pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures de la rue Leduc auprès de « CONSULTANTS EN DÉVELOPPEMENT ET GESTION URBAINE CDGU INC. » pour la somme de 90 916,48 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le *Règlement n° 943 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-00-943.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-139

**OCTROI DE CONTRAT POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE LEDUC - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 943**

Considérant l'adoption du *Règlement n° 943 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* lors de la séance ordinaire du mardi 10 mars 2026, sous la résolution 2026-03-067;

Considérant l'adoption du *Règlement n° 943-01 modifiant le Règlement n° 943 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* lors de la séance ordinaire du mardi 21 avril 2026, sous la résolution 2026-04-120;

Considérant l'approbation du *Règlement n° 943 modifié par le Règlement n° 943-01 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* par le MAMH en date du 5 mai 2026;

Considérant l'invitation de propositions de gré à gré, il est

PROPOSÉ PAR Carmen B. Pilote  
APPUYÉ PAR Melanie Rose

D'octroyer un contrat pour le contrôle de la qualité des travaux de réfection des infrastructures de la rue Leduc auprès de « GROUPE ABS INC. » pour la somme de 14 995,78 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le *Règlement n° 943 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-00-943.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-140

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA TONTE DE GAZON POUR L'ANNÉE 2026 - AO 2026-006 INV - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION**

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2026-006 pour la tonte de gazon et le fauchage des hautes herbes lancé du 30 mars au 29 avril 2026;

Considérant les soumissions reçues et leur analyse :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (tx inc.)	Rang
ARSENAULT SERVICE D'ENTRETIEN DE PELOUSE	X	41 807,43 \$	1
9284-5890 Québec inc. (Paysagement Ottinger)	X	45 947,18 \$	2

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de « ARSENAULT SERVICE D'ENTRETIEN DE PELOUSE » est la plus basse et conforme aux exigences, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron  
René Lecavalier

D'octroyer le contrat pour la tonte de gazon et le fauchage des hautes herbes pour l'année 2026 auprès de « ARSENAULT SERVICE D'ENTRETIEN DE PELOUSE » pour la somme de 41 807,43 \$, toutes taxes incluses, incluant la reconduction du contrat pour deux années optionnelles, soit 2027 et 2028.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-320-00-659.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-141

**ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT – PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024 À 2028**

Considérant que la Ville de Pincourt a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

Considérant que la Ville de Pincourt doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant la résolution 2026-04-093 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 avril 2026 concernant l'approbation de la nouvelle programmation révisée en date du 24 mars 2026 prévoyant deux nouveaux projets de priorité 2 par rapport à la programmation initiale datée du 19 décembre 2024, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Mario Demers  
Diane Boyer

D'abroger la résolution 2026-04-093 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 avril 2026 concernant l'approbation de la nouvelle programmation révisée en date du 24 mars 2026 prévoyant deux nouveaux projets de priorité 2 par rapport à la programmation initiale datée du 19 décembre 2024.

D'autoriser la nouvelle programmation révisée en date du 24 mars 2026 prévoyant deux nouveaux projets de priorité 2 par rapport à la programmation initiale datée du 19 décembre 2024.

De s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Ville de Pincourt.

De s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

D'approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

De s'engager à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 février inclusivement.

De s'engager à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

De s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-142

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA SÉCURISATION DE LA TRAVERSE TROTTER – AO 2025-008 INV - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DE RÉSEAUX »**

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2025-008 pour la sécurisation de la traverse Trotter lancé du 21 avril au 5 mai 2026;

Considérant les soumissions reçues et leur analyse :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (tx inc.)	Rang
LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC.	X	125 822,20 \$	1
ALI EXCAVATION INC.	X	164 120,55 \$	2

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de « LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. » est la plus basse et conforme aux exigences, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'octroyer le contrat de sécurisation de la traverse Trotter à « LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. » pour la somme de 125 822,20 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Infrastructures urbaines » et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-771.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

2026-05-143

**AUTORISATION DE L'ACTIVITÉ KERMESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT**

Considérant qu'en vertu des articles 4 (par. 8) et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, c. 6), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Ville peut procéder à la fermeture d'une rue par résolution, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Melanie Rose

D'autoriser l'école Notre-Dame-de-Lorette à tenir une kermesse dans le parc Olympique le mardi 23 juin 2026 ainsi que d'autoriser la fermeture partielle de la rue Lussier, en partie est, à partir de la rue Bellevue, jusqu'au boulevard Cardinal-Léger, de 8 h 30 à 14 h 30.

D'autoriser les différents services municipaux (loisirs et services communautaires, travaux publics et infrastructures, urgence et protection incendie) à participer à la réalisation des événements, le cas échéant.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire des événements.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-144

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 14 AOÛT 2027**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

D'autoriser la directrice adjointe au Service des loisirs, culture et services communautaires à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de « AGENCE AGORA INC. » pour la tenue du spectacle principal le samedi 14 août 2027, dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers.

D'autoriser le paiement d'une somme de 55 188 \$, toutes taxes incluses, et de l'imputer au poste budgétaire 02-227-00-496.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-145

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INNOVATION CULTURELLE ET NUMÉRIQUE (PICN) 2026**

Considérant que le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges a lancé le Programme d'innovation culturelle et numérique (PICN) 2026, lequel soutient des projets innovants dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que ce programme favorise l'intégration du numérique (IA, réalité virtuelle, etc.) dans les arts pour renforcer la résilience, la durabilité et l'accessibilité culturelle, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Mario Demers

D'autoriser le dépôt d'une demande de projet dans le cadre du Programme d'innovation culturelle et numérique (PICN) 2026.

De s'engager à réaliser le projet « Anecdotes à partager » pour lequel la demande est déposée.

D'autoriser la directrice adjointe au Service des loisirs, culture et services communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, tout document relatif à cette demande.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-146

**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'ACCRÉDITATION AU NOM DE LA VILLE DE PINCOURT AUPRÈS DE MOISSON SUD-OUEST POUR RECEVOIR DES DONS DE NOURRITURE POUR LE CLUB ADO-SOCIAL**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Melanie Rose

D'autoriser le dépôt d'une demande d'accréditation au nom de la Ville de Pincourt auprès de Moisson Sud-Ouest dans le but de recevoir des dons de nourriture pour le Club Ado-social.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-147

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AUPRÈS DE « B.E.S.T. GESTION DE FOULES CANADA S.E.N.C. » POUR LA SURVEILLANCE DU SITE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 8 AOÛT 2026**

Considérant la résolution 2025-11-364 adoptée lors de la séance ordinaire du mardi 11 novembre 2025 autorisant la tenue d'une journée d'activités le 8 août 2026 à l'occasion de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers;

Considérant la résolution 2025-11-365 adoptée lors de la même séance autorisant la signature d'un contrat pour la tenue du spectacle principal, dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers, le samedi 8 août 2026 auprès de « 9302-5625 Québec inc. » (La Tanière);

Considérant la résolution 2025-12-408 adoptée lors de la séance ordinaire du mardi 9 décembre 2025 pour l'octroi du contrat pour la location de la scène, dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers, le samedi 8 août 2026 auprès de « STAGELINE DIVISION LOCATION »;

Considérant la résolution 2025-12-409 adoptée lors de la même séance pour l'octroi de contrats de service de sonorisation et de vidéo incluant l'éclairage, les accessoires et la main-d'œuvre, dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers, le samedi 8 août 2026 auprès de « 9104-2010 QUÉBEC INC. (SHOW DEVANT) »;

Considérant la résolution 2026-01-020 adoptée lors de la séance ordinaire du mardi 20 janvier 2026 autorisant la signature d'un contrat auprès de « B.E.M. SOUVENIRS ET FEUX D'ARTIFICES INC. » pour la tenue d'un spectacle de feux d'artifice le samedi 8 août 2026, dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

D'autoriser la directrice adjointe du Service des loisirs, culture et services communautaires à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de « B.E.S.T. Gestion de foules Canada S.E.N.C. » pour la surveillance du site dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers, durant la période du 6 au 11 août 2026, pour la somme de 25 006,78 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-227-00-496.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**URGENCE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES PINCOURT/NDIP**

2026-05-148

**AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE FORD MAVERICK SUPERCREW 2026 AVEC MOTEUR HYBRIDE ET ACCESSOIRES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ**

Considérant la résolution 2026-02-031 adoptée lors de la séance ordinaire du 10 février 2026 ayant trait à l'échange, au concessionnaire, du véhicule GMC Crew Cab Sierra 2024 avec moteur diesel pour un véhicule Ford Maverick Supercrew 2026 avec moteur hybride et accessoires;

Considérant que le concessionnaire « FORD ÎLE-PERROT INC. » a finalement procédé à la transaction sous forme d'un montant remis à la Ville de Pincourt pour la valeur d'échange du véhicule GMC Crew Cab Sierra 2024 avec moteur diesel, soit un chèque au montant de 64 050 \$ (TPS incluse) daté du 8 avril 2026, plutôt que par une déduction directe sur la facture d'acquisition;

Considérant que, conformément à cette modalité, la Ville de Pincourt doit acquitter séparément le coût d'acquisition du véhicule Ford Maverick Supercrew 2026 avec moteur hybride et accessoires, selon le contrat de vente joint à la présente;

Considérant qu'il y a lieu d'entériner cette modification administrative à la méthode de paiement, sans changer l'intention initiale autorisée par la résolution 2026-02-031, soit le remplacement du véhicule GMC Crew Cab Sierra 2024 pour un Ford Maverick Supercrew 2026, il est

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Mario Demers

D'autoriser l'achat d'un véhicule Ford Maverick Supercrew 2026 avec moteur hybride auprès de « FORD ÎLE-PERROT INC. » pour la somme de 51 366,81 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'achat d'accessoires pour l'aménagement dudit véhicule auprès de divers fournisseurs pour la somme de 10 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-220-40-045.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2026-05-149

**ENTÉRINEMENT DE LA DÉPENSE RELATIVE À L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE 20 ARBRES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENVIRONNEMENT ET PLANTATION »**

PROPOSÉ PAR Carmen B. Pilote  
APPUYÉ PAR Melanie Rose

D'entériner la dépense relative à l'achat et la livraison de vingt (20) arbres au montant de 4 903,42 \$, toutes taxes incluses, auprès du « CENTRE DU JARDIN VAUDREUIL-SUR-LE-LAC INC. ».

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Environnement et plantation » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-10-521.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**GREFFE, COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

2026-05-150

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 780-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 780, TEL QU'AMENDÉ**

Considérant que le *Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 780 et ses amendements* en vigueur s'appliquent sur le territoire de la Ville de Pincourt;

Considérant que la Ville de Pincourt a adopté le *Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 780, tel qu'amendé*, afin de régir l'occupation et l'utilisation du sol sur son territoire;

Considérant que ledit règlement de zonage permet, à certaines conditions, l'usage additionnel « Hébergement de type gîte touristique »;

Considérant que le conseil municipal souhaite mieux encadrer cet usage afin de préserver la quiétude, la sécurité et la qualité de vie des secteurs résidentiels;

Considérant que la proximité des habitations jumelées ou contiguës peut accentuer les impacts négatifs liés à l'hébergement touristique à court terme;

Considérant que la Ville peut modifier sa réglementation de zonage afin d'encadrer les usages futurs, tout en respectant les droits acquis existants;

Considérant qu'un avis de motion a été donné pour le projet de *Règlement n° 780-33 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 780, tel qu'amendé*, que ledit projet a été déposé et que le premier projet a été adopté lors de la séance ordinaire du mardi 10 mars 2026, sous la résolution 2026-03-068;

Considérant la tenue de la consultation publique sur ledit projet de règlement le mardi 14 avril 2026 à compter de 18 h 30;

Considérant l'adoption du second projet de règlement lors de la séance ordinaire du 14 avril 2026 sous la résolution 2026-04-108;

Considérant l'avis de demande de participation à un référendum publié le 16 avril 2026;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue pour ledit projet de règlement, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement n° 780-33 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 780, tel qu'amendé*, de façon à restreindre l'usage additionnel « Hébergement de type gîte touristique » aux résidences unifamiliales détachées.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2026-05-151**

**TRANSFERT DE BIENS AU DOMAINE PRIVÉ - CAMION FREIGHLINER 10 ROUES, MODÈLE FREIG FM2 (2012), AVEC ACCESSOIRES À NEIGE**

Considérant que le camion Freighliner 10 roues, modèle FREIG FM2 (2012), avec accessoires à neige, dont le numéro de série est 1FVHC3BS3CHBU7484 et immatriculé L767279, est un bien du domaine public et affecté à l'utilité publique conformément à l'article 916 du *Code civil du Québec*;

Considérant que la Ville souhaite vendre ledit camion et que celui-ci doit sortir du domaine public et passer au domaine privé afin de le vendre, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De transférer le camion Freighliner 10 roues, modèle FREIG FM2 (2012), avec accessoires à neige, dont le numéro de série est 1FVHC3BS3CHBU7484 et immatriculé L767279, du domaine public de la Ville de Pincourt à son domaine privé afin de vendre ce dernier et qu'il ne sera, par conséquent, plus affecté à l'utilité publique.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2026-06-152**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA VENTE D'UN CAMION FREIGHLINER 10 ROUES, MODÈLE FREIG FM2 (2012), AVEC ACCESSOIRES À NEIGE**

Considérant que le camion Freighliner 10 roues, modèle FREIG FM2 (2012), avec accessoires à neige, dont le numéro de série est 1FVHC3BS3CHBU7484 et immatriculé L767279, est la propriété de la Ville de Pincourt;

Considérant l'intérêt de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot de faire l'acquisition dudit camion;

Considérant la réception du nouveau camion 10 roues en mars dernier, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser la signature d'un contrat pour la vente du camion Freighliner 10 roues, modèle FREIG FM2 (2012), avec accessoires à neige, dont le numéro de série est 1FVHC3BS3CHBU7484 et immatriculé L767279, à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la somme de 84 000 \$, TPS incluse.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-05-153

**AUTORISATION D'ACHAT DE BORNES INTERACTIVES DANS LE CADRE DU PROJET COMMUNIPINCOURT - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DE RÉSEAUX »**

Considérant l'installation réussie de la première borne interactive du projet pilote CommuniPincourt, une initiative visant à dynamiser les milieux de vie par le déploiement de points d'informations accessibles;

Considérant la présentation et l'approbation de la suite du projet par la Commission d'administration et de finances du 13 avril 2026, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Mario Demers

D'autoriser l'achat d'un maximum de deux bornes interactives 55" simple-face intérieure Allo Machine et le paiement du coût de la licence pour la 1<sup>e</sup> année d'utilisation, incluant l'intégration de données, les modifications et révisions, l'implantation et l'entretien, auprès de « Les Manifestes 2012 Inc. » pour une somme de 44 000,93 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'achat d'équipements informatiques ainsi que la fabrication des bases auprès de divers fournisseurs pour une somme maximale de 6 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Informatique et amélioration de réseaux » et de les imputer au poste budgétaire 22-100-40-049.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

2026-05-154

**AUTORISATION D'ACHAT DE FAUTEUILS ERGONOMIQUES SORA ET FAUTEUILS ACCORD POUR LA SALLE DU CCMU - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ**

Considérant que le projet d'aménagement de la salle du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU), située à la Caserne/Ateliers municipaux, est maintenant finalisé;

Considérant que des chaises supplémentaires sont requises afin de rendre cette salle pleinement fonctionnelle et de compléter son aménagement, il est

PROPOSÉ PAR Carmen B. Pilote  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'achat de deux (2) fauteuils ergonomiques Sora et quatre (4) fauteuils Accord pour la salle des mesures d'urgence, le tout tel qu'indiqué à la soumission jointe à la présente datée du 12 avril 2026, auprès de « LIBRAIRIES BOYER LTEE » pour la somme de 4 888,74 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-220-40-097.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 36 et s'est terminée à 20 h 05.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2026-05-155**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 12 MAI 2026**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du mardi 12 mai 2026 à 20 h 06.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE